

Titulariser les clubs de proximité dans la grande équipe de la politique de la ville

Les clubs sportifs des quartiers populaires restent trop souvent en marge des dynamiques partenariales de territoire. Ce constat, plusieurs villes l'ont dressé.

À Grenoble, la direction du développement social et territorial, convaincue de l'impact des associations sportives dans la vie des quartiers, a mis en place un dispositif de soutien aux clubs de proximité. Deux élues à la Ville de Grenoble, Céline Mennetrier, adjointe aux sports, et Chloé Pantel, maire adjointe en charge de la politique de la ville, lèvent le voile sur ce tout nouveau dispositif, adopté fin septembre 2025.

Q Grenoble jouit d'une forte présence de clubs sportifs dans tous les secteurs de la ville, pourquoi soutenir plus spécifiquement les clubs de quartier ?

Céline Mennetrier : Dès 2023, notre politique a donné la priorité à l'accompagnement des personnes les plus éloignées de la pratique d'activités physiques et sportives – dont les habitants des QPV – en favorisant l'accès à ces activités, qu'elles soient ou non encadrées. Nous avons également poursuivi notre accompagnement financier avec des subventions de fonctionnement et de projet pour toutes les associations sportives de la ville. Il nous a semblé important de mettre en place, en plus, un dispositif spécifique pour les 17 clubs de proximité. Je veux parler des clubs, toutes disciplines confondues, qui interviennent dans les quatre quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ainsi qu'à Hoche et Saint-Bruno, des quartiers trop petits pour être des QPV. Ils représentent un peu plus de 3 000 adhérents et adhérentes, dont la majorité sont issus de ces quartiers et plus de la moitié sont âgés de 3 à 12 ans.

Chloé Pantel : Leur activité principale est la pratique sportive. Mais quand on creuse, on s'aperçoit que, parfois de manière confidentielle, ces clubs font souvent bien plus : de l'aide aux devoirs, de la sensibilisation à la nutrition, des projets autour de la violence, de la promotion pour l'engagement bénévole au sein du club... Leurs actions sont à la croisée de plusieurs de nos politiques municipales : enfance, jeunesse, éducation, santé, citoyenneté. De manière générale, les clubs de proximité

tissent du lien social. Ce sont des lieux structurants pour les jeunes et les familles des quartiers populaires. Les accompagner sur ces dimensions-là nous semble primordial. De plus, nous avons constaté que la plupart de ces clubs se tenaient en retrait de la vie du quartier, ce qui limite leur impact sur la dynamique locale.

Céline Mennetrier : Ils nous ont également fait part de difficultés, notamment liées à la complexité administrative et financière de la gestion du club. Tous ces éléments sont à l'origine de la création d'un dispositif destiné aux clubs de proximité. Lancée fin 2024 par la direction des sports, la réflexion a été menée en transversalité avec les maires adjoints et adjointes, l'élue aux quartiers populaires et l'élue à la jeunesse. Ensuite, nous avons mené un processus de concertation avec les clubs concernés et façonné collectivement le dispositif.

Q En quoi consiste ce dispositif de soutien aux clubs de proximité ?

Céline Mennetrier : C'est une expérimentation qui va durer trois ans, pensée comme un soutien en deux volets indissociables : un accompagnement financier (versement d'une subvention dont le montant est égal à 40 % de la subvention de fonctionnement) et un accompagnement humain. Le service Sport et Quartiers vient de recruter quatre agents qui se répartissent les secteurs de la ville concernés par le dispositif. Si certaines de leurs missions sont uniques, car répondant aux besoins du secteur, les correspondantes et correspondants socio-sportifs ont comme mission principale l'accompagnement des clubs. Il s'agit essentiellement de renforcer la formation de leur personnel, d'asseoir leur gouvernance, de stabiliser certaines pratiques administratives, de consolider la recherche de financement, d'accompagner la construction de projets éducatifs, citoyens ou de santé et de les inciter à prendre part aux dynamiques partenariales du territoire... Tout cela en faisant des liens avec ce que proposent les fédérations sportives, et la Ville dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative.

Chloé Pantel : Ces agents feront l'interface entre deux mondes. Ils vont montrer aux clubs de proximité tout ce que le droit commun peut leur apporter, les amener à aller vers des dispositifs de soutien « classiques », mieux leur faire comprendre les institutions, créer de la confiance... À chaque fin de saison, le dispositif sera discuté, évalué avec les clubs pour l'ajuster au fil de l'eau. Tout ça pour que d'ici trois ans, il n'y ait plus besoin de cette spécificité d'accompagnement. ●

Propos recueillis par Marion Pollier